

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/947-bourse-03.html>

Bourse (03)

- Thèmes généraux - Bourse, fonds de pension -

Date de mise en ligne : mars 2000

Ecrit en mars 2000

Désillusions ...

L'entreprise « créatrice de valeur pour l'actionnaire » ? La hausse constante de la Bourse peut le laisser penser.

La tentation est grande et logique de dire : puisque les actionnaires ont tant de pouvoir, eh bien, faisons en sorte que les salariés le deviennent, et créons des fonds de pension qu'ils orienteront en leur faveur. Ainsi, tandis que M. HOLLANDE (PS) déclarait vouloir donner plus de pouvoir aux salariés par l'actionnariat (1), Mme NOTAT (CFDT) invitait à réfléchir au rôle de l'actionnaire salarié et s'interrogeait : « les salariés français et européens ne pourraient-ils pas disposer eux aussi d'une frappe financière dans la constitution du capital des entreprises françaises et européennes ? » (2). La revue « Citoyens Actualité » (mensuel du Mouvement des Citoyens) fournit quelques éléments de réflexion à ce sujet :

Les participations à d'autres sociétés

Des sociétés, souvent croisées, parfois issues des « noyaux durs » des privatisations de 1986, sont actionnaires d'autres entreprises. Elles obtiennent un siège au Conseil d'Administration, le plus souvent simple chambre d'enregistrement. Elles y interviennent peu, plus préoccupées par les intérêts de leur société que par la gestion de l'entreprise qu'elles sont censées administrer. Par contre, dans certaines circonstances, elles peuvent manifester leur pouvoir (dont le poids est fonction du pourcentage qu'elles détiennent) soit en contribuant à « débarquer » le président, soit en orientant telle opération. Ainsi on a vu le PDG d'Axa « lâcher » Paribas au bénéfice de la BNP, estimant sans doute que cette dernière opération allait plus dans l'intérêt de sa société.

Les investisseurs institutionnels

Appelés en Bourse « les Zinzins », les investisseurs institutionnels sont par exemple la Caisse des Dépôts, les Caisses de Retraite (pour leurs réserves), et d'autres comme les SICAV et les fameux « fonds de pension ». Leur but : assurer un maximum de rendement de leur capital (revenus et plus values). Ils investissent donc dans des sociétés qui vont leur permettre d'atteindre ce but. Dès qu'une société présente des résultats et des perspectives moins favorables, ce qui risque de faire baisser le cours des actions, ils vendent leurs titres pour se porter sur une autre société qui leur semble devoir mieux progresser. N'importe quel investisseur agirait de cette manière, y compris les fonds de pension français. C'est la logique du système, la loi du marché.

Leur pouvoir est indirect. On voit mal en effet les responsables d'un fonds intervenir auprès d'un PDG pour infléchir sa gestion, mais ils peuvent vendre leurs titres et provoquer une baisse des cours. Or un chef d'entreprise n'aime pas voir baisser les cours de sa société. Il fait tout, au contraire pour les voir monter. D'où son intérêt de caresser les gros investisseurs dans le sens du poil pour les fidéliser et en attirer de nouveaux. C'est ce que vient de faire Michelin, après bien d'autres.

On a pu lire à ce propos qu'un retraité de Californie se trouvait responsable indirectement du licenciement d'un ouvrier de chez Michelin. C'est un peu abusif. Mais dira-t-on bientôt qu'un retraité français sera responsable du licenciement de ses anciens camarades !

Petits actionnaires

Les petits actionnaires agissent comme les investisseurs. Leur but, légitime, est de faire fructifier leur capital. Mais individuel, leur « poids » est évidemment plus faible. Ils tentent parfois de se réunir en Association pour réagir occasionnellement (par exemple ester en justice), mais pratiquement leur pouvoir est quasiment nul. De plus leur nombre tend à se réduire, les détenteurs de portefeuilles préférant en confier la gestion à des professionnels, notamment par l'intermédiaire des Sicav.

Les actionnaires salariés sont dans la même situation ; ils n'ont pas plus de pouvoir. Parfois ils sont regroupés, eux aussi, en association animée par des cadres supérieurs, à l'initiative de la Direction. On pourrait penser qu'ils sont plus fidèles à l'entreprise. En fait, leur but est davantage de réaliser une plus value que d'exercer un pouvoir qu'ils savent inexistant. On l'a bien vu lors des privatisations : ils se sont empressés de vendre leurs titres acquis à des cours sous-évalués. Dans ces conditions, doit-on créer des fonds de pensions français et développer l'actionnariat ouvrier ?

Les fonds de pension

Il n'est pas question de traiter ici des systèmes de retraite, de la capitalisation (individuelle) et de la répartition (= solidarité entre générations), mais de mesurer les risques des fonds de pension. Certes l'investissement en Bourse est un des moyens pour la conservation du capital, à long terme, mais à condition d'appliquer les règles du système capitaliste. Les gestionnaires des fonds français, même si ce sont des syndicalistes, devraient appliquer les mêmes méthodes que l'on reproche aux fonds étrangers, s'ils veulent faire fructifier l'argent confié par les salariés.

Malgré cela, la Bourse comporte des risques. La hausse n'est pas infinie (les arbres ne montent jamais jusqu'au ciel), et les baisses peuvent être sévères ; on a connu des kracks retentissants. Un exemple récent : les fonds chiliens. En 1998, pour la cinquième année consécutive, le rendement de ces fonds a été négatif. Aux difficultés rencontrées par le système depuis sa mise en place, se sont ajoutés les effets catastrophiques de la crise asiatique. Résultat : la Bourse de Santiago a chuté de 25 % entre l'été 97 et l'été 98. Conséquence : 10 fonds de pension sur les 21 existants ont fait faillite. Pourtant les assureurs français et les partisans des fonds de pension, se sont souvent servis de l'exemple chilien pour appuyer leur thèse.

L'actionnariat salarié

L'actionnariat salarié est un vieux thème qui revient périodiquement, à droite et chez certains patrons. On les comprend. Ils veulent faire croire que le salarié, riche de quelques actions, se sentira davantage lié à son entreprise, le cours de l'action variant en fonction de ses résultats. Ce qui n'est pas faux. Ainsi, en cas de mauvaise gestion (à laquelle il n'est nullement associé), le salarié, non seulement risquera de perdre son emploi mais verra fondre son maigre capital d'actions.

On entend déjà les propos de patrons à leurs salariés actionnaires : « travaillez dur, c'est faire monter vos actions ». « Si vous faites grève, elles vont baisser », « la diminution des salaires ne peut qu'augmenter vos dividendes ». Des risques et pas de pouvoir.

Il est souhaitable d'augmenter le pouvoir des salariés. Mais pourquoi passer par l'actionnariat, accepté par certains patrons parce qu'inefficace ? Il y a d'autres moyens. On peut par exemple compter sur la Ministre des Affaires Sociales, inspiratrice à l'époque des Lois Auroux, pour les faire mieux appliquer et surtout les améliorer. Mais il faut avant tout que les militants interviennent pour que des mesures soient prises pour donner à chaque membre du personnel, quel que soit son niveau dans la hiérarchie, la possibilité de s'exprimer sur tout ce qui concerne

l'organisation et les conditions de travail, mais aussi les orientations et les résultats de son entreprise, directement et par l'intermédiaire de ses élus et des syndicats. En un mot, faire enfin entrer la démocratie dans l'entreprise.

Jacques BOLO, retraité Banque
(dans Citoyen-Actualités de mars 2000)

Post-scriptum :

(1) Ce qui faisait titrer au « Monde » : « Le PS veut une France de salariés actionnaires » . Le Monde du 30 septembre 1999

(2) Syndicalisme-hebdo (CFDT) n° 2757